

GARDE REGIONALE FORESTIERE

Saison 2024



CONTEXTE

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les accompagnements proposés pour les Syndicats se trouve le dispositif de la Garde Régionale Forestière pour une communication au plus près de la population afin de sensibiliser aux risques incendie sur de grands massifs forestiers.

Composée de jeunes de 18 à 25 ans, la garde permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêt sur des territoires comme celui du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel.

Ces jeunes, dont la procédure de recrutement est à la charge du Syndicat, seront formés par la Région Sud et passeront une formation aux premiers secours (PSC1).

Leur parcours seront pédestres sauf jour de fermeture de massif où ils seront orientés de façon à aider les personnels membres des Comités Communaux Feux de Forêt aux entrées du massif pour dissuader la pénétration en forêt.



LES MISSIONS

- Participation à la surveillance du massif,
- Sensibilisation du public sur les risques incendie et autres,
- Orientation du public dans leurs déplacements,
- Synthèse des tournées terrain avec remontée de toutes anomalies constatées (dépôts sauvages, stationnements anarchiques, ...).

COMPETENCES

- Titulaire du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1 ou Sauveteur secouriste du travail) **avant le 30 avril 2024**,
- Connaissance du territoire du massif de l'Estérel,
- Orientation en milieu naturel,
- Communication bilingue auprès du grand public,
- Aptitudes physiques adaptées aux déplacements en milieu naturel,
- Capacités rédactionnelles et utilisation d'outils informatiques,
- Rigueur et écoute.

PROFIL

Garde Régionale Forestière

- H/F de 18 à 25 ans,
- Être en possession du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1/ Sauveteur secouriste du travail) **avant le 30 avril 2024**,
- Permis VL,
- Être capable de marcher plusieurs kilomètres dans le massif en pleine chaleur,
- Souplesse horaire (suivant conditions météorologiques).

DESCRIPTION DU POSTE

- Formation obligatoire du 24 au 28 juin 2024,
- Période d'activité du 01 juillet au 31 Aout 2024,
- Rémunération : SMIC 35H/ Semaine (sur les 7 jours de la semaine 2 jours travaillés/2 jours de repos suivant planning),
- Un minimum de 2 jours de repos par semaine,
- Habillement (polo, pantalon et chaussures) fourni.



REMISE DE DOSSIER

La remise de dossier doit être faite par courrier et apportée au Syndicat avant le 31 mai 2024 à 17h00 à l'adresse suivante :

S.M.G.S.E

90, Impasse Louis-Joseph Vicat

83600 Fréjus

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter monsieur Laurent LIBERATO au 06.64.23.02.14 ou l.liberato@smgse.fr